



# Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de  
Service 2025

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les particularités d'exploitation (avitaillement, service bagages,...)</li><li>• Liste des éventuels sous-traitants (joindre une annexe en précisant leur dénomination sociale, numéro d'entreprise, activités opérées, éventuels certificats et attestations si requis par les consignes locales, etc.)</li><li>• Les services développés ayant un impact sur l'exploitation en gare (par ex. accueil spécifique,...)</li></ul> |  |
|--|--|

# Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de  
Service 2025

## Prestations demandées

[Cocher la case applicable]

- Accès aux gares et aux services de sûreté
- L'information aux voyageurs
- Prestations Transmanche (*uniquement pour les dessertes vers Londres*)

Pour les espaces billetterie (guichets, automates et/ou bornes de validation) et les services de billetterie, veuillez vous référer au document STSL.

### Description des autres services sollicités:

(à annexer à ce  
document, en plus de tout  
élément permettant de  
compléter la Demande)

# Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaires de Service 2025

## Conditions pour l'examen de la Demande et pour l'accès aux services en gare

L'entreprise ferroviaire joint en annexe:

- une copie de sa licence d'entreprise ferroviaire
- dossier technique des services demandés (voir point 4.3.3. du SPSA) :
  - Accès aux gares et aux services de sûreté : plan de transport avec les horaires des trains, liste des gares desservies, flux estimé de voyageurs par gare (nombre max. estimé de voyageurs pendant une heure de pointe)
  - L'information aux voyageurs : liste des services demandés et l'information devant être communiquée aux voyageurs
  - Prestations Transmanche : spécification de la Demande d'accès aux zones de gares non-publiques sécurisées

## Coordonnées pour l'envoi de la Demande

La Demande devra être envoyée à l'adresse e-mail suivante:

[servicing@sncb.be](mailto:servicing@sncb.be)

SNCB B-IA.02  
Rail Related Services

- L'EF recevra un accusé de réception endéans les 5 jours ouvrables.
- Le délai pour répondre à ces Demandes est de trente jours civils, qui courent à partir du premier jour ouvrable suivant l'accusé de réception indiquant que la Demande est complète. S'il s'agit d'une Demande ad-hoc, le délai de réponse est de 5 jours ouvrables, à compter de la Demande complète.
- Dès que l'EF a reçu confirmation d'Infrabel quant à sa demande de sillons, elle en informe la division RRS de la SNCB pour adapter ou confirmer le cas échéant sa Demande initiale.
- En cas d'acceptation de la Demande, elle sera formalisée par la signature du Contrat Gare au plus tard deux semaines avant l'entrée en vigueur des services.

Fait à ..... le .... /.... /.....

Signature du représentant de l'EF